DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025-CM/034 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES P'TITS CHOUCHOUX

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

Secrétaire de séance : BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-034-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

La Commune de Salazie s'est engagée dans une démarche de création de places en accueil collectif des jeunes enfants. Dans cette optique, elle s'est inscrite dans le plan crèche département, initié conjointement par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion et le Conseil Départemental.

De ce fait, pour répondre aux besoins des familles, elle a fait le choix d'accompagner le développement sur son territoire de formules d'accueil diversifiées et de proximité, en partenariat avec des associations, en vue de la création ou de la gestion de structures d'accueil collectif sur son territoire : crèches, micro crèches, crèche itinérante.

La signature du contrat Territorial global (CTG), intervenue le 07 juillet 2023 entre la caisse d'allocation familiales de la Réunion et la Mairie de Salazie précise notamment les taux d'intervention de chaque partenaire au fonctionnement de cette structure.

Le fait que cette opération perdure dans le temps et dans un souci de se conformer à la CTG, la collectivité souhaite s'engager sur une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

La participation de la collectivité est fixée à 10 % du budget prévisionnel de l'association :

- Au titre de l'année 2024
 742 930.00 € x 10 % = 74 293.00 €
- Au titre de l'année 2025
 770 000.00 € x 10 % = 77 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 74 293.00 € pour l'année 2024 et de 77 000.00 € pour l'année 2025 à l'association Les P'tits Chouchoux.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de ces dépenses au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-034-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document et notamment la convention d'objectifs et de moyens se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-034-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025